



# ARRETE DE NON OPPOSITION A UNE DECLARATION PREALABLE DE TRAVAUX

DÉLIVRÉ PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE

## DOSSIER N° DP0332402600030

Déposé le 13/03/2026

**De** Madame GUSTIN Murielle  
**Domicilié(e)** 48 rue Roland Dorgelès  
 33340 – LESPARRE MÉDOC  
**Pour** Modification de deux menuiseries et  
 création d'une baie vitrée  
**Sur un terrain** 48 rue Roland Dorgelès  
**sis** 33340 – LESPARRE MÉDOC  
**Cadastré** BV 223

## SURFACE DE PLANCHER

**Existante** : 154 m<sup>2</sup>  
**Créée** : 0 m<sup>2</sup>  
**Démolie** : 0 m<sup>2</sup>

Le Maire de LESPARRE-MÉDOC,

Vu la déclaration préalable de travaux présentée le 13/03/2026, par Madame GUSTIN Murielle domiciliée 48 rue Roland Dorgelès 33340 LESPARRE MEDOC, et enregistrée par la mairie de LESPARRE-MEDOC sous le numéro DP0332402600030,

Vu l'objet de la demande :

- Pour la modification de deux menuiseries existantes et la création d'une baie vitrée,
- Sur un terrain situé 48 rue Roland Dorgelès 33340 LESPARRE MÉDOC, parcelle cadastrée BV 223,

Vu le code de l'urbanisme,

Vu le plan local d'urbanisme (PLU) approuvé en conseil municipal le 10 juillet 2017, notamment le règlement de la zone Ud,

## ARRÊTE

**ARTICLE 1** : Il n'est pas fait opposition à la déclaration préalable susvisée.

Fait à Lesparre Médoc, le 26 mars 2026  
 Le Maire  
 Bernard GUIRAUD



### NOTA :

1. La réalisation des travaux pourra donner lieu au versement de contributions au titre de la taxe d'aménagement. L'avis d'imposition sera transmis ultérieurement au pétitionnaire, par les services du TRESOR.
2. La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L.2131-2 du code général des collectivités territoriales